



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 15431

Texte de la question

M. Michel Bouvard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la gestion des heures supplémentaires dans l'éducation nationale. Le nombre de celles-ci était de 800 000 dans le budget 1997 représentant l'équivalent de 45 000 emplois. Sans méconnaître la complexité géographique et le problème de gestion des options qui empêchent la transformation de la majorité de ces heures supplémentaires, il souhaite cependant connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin d'en réduire le nombre au bénéfice de postes d'enseignants.

Texte de la réponse

Entre la rentrée de 1994 et la rentrée de 1996, environ 25 000 heures supplémentaires avaient été transformées. Plus de 110 000 heures ont pu être mobilisées dans les académies à la rentrée de 1997, soit près de 20 % de la dotation disponible. Les services d'enseignement ainsi constitués ont permis d'affecter en priorité des titulaires académiques puis des maîtres auxiliaires. Toutefois les heures supplémentaires étant un élément de souplesse nécessaire à l'organisation pédagogique des établissements, il est indispensable d'en conserver un certain volant.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15431

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3093

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3767